

# **AVIS DES SOCIETES**

## **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -**  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M. Hilal OUALI et M. Tarak ZAHAF.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**BILAN AU 30 JUIN 2025**

(exprimé en dinar tunisien)

		<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b>ACTIFS</b>				
	<b>Notes</b>			
Caisses et avoirs auprès des banques	<b>4</b>	17 226 678	13 775 398	12 512 038
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	<b>5</b>	632 752 640	582 987 265	608 560 266
Portefeuille-titres commercial	<b>6</b>	13 801 263	29 422 062	32 164 553
Portefeuille d'investissement	<b>7</b>	57 324 406	50 362 509	49 608 109
Valeurs Immobilisées	<b>8</b>	15 587 891	14 704 523	15 710 156
Autres actifs	<b>9</b>	11 542 883	11 117 757	10 870 050
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>748 235 762</u></b>	<b><u>702 369 516</u></b>	<b><u>729 425 172</u></b>
		<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>Notes</b>			
Dettes envers la clientèle	<b>10</b>	10 620 702	8 404 322	7 172 206
Emprunts et dettes rattachées	<b>11</b>	520 815 203	496 457 336	504 823 207
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>12</b>	78 451 037	64 573 497	73 080 792
Autres passifs	<b>13</b>	8 342 351	8 107 079	10 946 783
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>618 229 292</u></b>	<b><u>577 542 235</u></b>	<b><u>596 022 988</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		35 000 000	35 000 000	35 000 000
Réserves		69 293 427	60 265 980	60 163 806
Résultats reportés		17 592 755	21 061 251	21 097 225
Actions propres		(2 157 075)	(2 753 756)	(2 721 695)
Résultat de l'exercice		10 277 363	11 253 806	19 862 847
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>14</b>	<b><u>130 006 470</u></b>	<b><u>124 827 281</u></b>	<b><u>133 402 184</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>748 235 762</u></b>	<b><u>702 369 516</u></b>	<b><u>729 425 172</u></b>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AU 30 juin 2025***(Exprimé en dinar tunisien)*

		<b>30 Juin</b>	<b>31 Décembre</b>	
		<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>	
	<b><u>Notes</u></b>		<b><u>2024</u></b>	
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>140 719 769</b>	<b>149 147 052</b>	<b>128 752 706</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	41 861 713	53 306 750	25 525 715
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	97 858 056	94 840 302	102 226 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>472 261 134</b>	<b>429 063 544</b>	<b>448 395 239</b>
Cautions Reçues	39- B-1	310 697 163	288 794 865	300 627 262
Garanties Reçues	39- B-2	27 694 272	21 367 731	20 053 790
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	133 869 699	118 900 948	127 714 187
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>145 000 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>45 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	145 000 000	125 000 000	45 000 000

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	42 668 222	40 917 337	84 670 663
Intérêts et charges assimilées	16	(23 761 788)	(23 966 411)	(47 351 133)
Produits des placements	17	3 823 098	5 082 271	7 532 126
Autres produits d'exploitation	18	72 685	89 319	161 421
<b>Produit net</b>		<u>22 802 217</u>	<u>22 122 517</u>	<u>45 013 078</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	19	4 714 704	4 290 187	8 816 229
Dotations aux amortissements	20	340 368	258 716	534 785
Autres charges d'exploitation	21	2 279 426	2 014 244	4 185 687
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>7 334 498</u>	<u>6 563 147</u>	<u>13 536 701</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>15 467 719</u>	<u>15 559 370</u>	<u>31 476 378</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	1 844 836	895 792	2 844 066
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	383 347	185 542	725 142
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>13 239 535</u>	<u>14 478 035</u>	<u>27 907 170</u>
Autres gains ordinaires	24	145 525	194 484	293 440
Autres pertes ordinaires	25	(11 394)	(295)	(642)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>13 373 667</u>	<u>14 672 225</u>	<u>28 199 968</u>
Impôts sur les sociétés	26	(3 020 784)	(2 792 501)	(6 956 633)
Contribution sociale de solidarité	26	(75 520)	(312 959)	(690 244)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>10 277 363</u>	<u>11 566 765</u>	<u>20 553 091</u>
Contribution Conjoncturelle	26	-	(312 959)	(690 244)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<u>10 277 363</u>	<u>11 253 806</u>	<u>19 862 847</u>
<b>Résultat par action</b>	14	<b>1,516</b>	<b>1,671</b>	<b>2,947</b>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2025

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	27	237 360 763	224 370 301	469 506 497
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(205 854 432)	(196 966 593)	(414 305 365)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(7 060 049)	(6 438 001)	(13 126 769)
Intérêts payés	30	(12 575 398)	(12 649 541)	(47 547 761)
Impôts et taxes payés	31	(13 082 986)	(8 685 207)	(15 928 292)
Placements monétaires	6	18 363 290	13 579 049	10 836 558
Autres flux liés à l'exploitation	37	3 680 803	4 523 882	5 404 280
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>20 831 988</u>	<u>17 733 891</u>	<u>(5 160 851)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(218 309)	(188 592)	(1 001 424)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	145 691	3 990 210	4 055 210
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(10 354 000)	(9 802 000)	(9 802 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	2 982 825	2 583 561	5 024 784
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(7 443 793)</u>	<u>(3 416 821)</u>	<u>(1 723 429)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissement suite au rachat d'actions propres	14	1 313 743	548 494	616 529
Dividendes et autres distributions	36	(14 986 488)	(13 545 235)	(13 648 376)
Encaissements provenant des emprunts	11	85 000 000	30 000 000	258 500 000
Remboursements d'emprunts	11	(80 000 812)	(38 399 963)	(246 926 866)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(8 673 557)</u>	<u>(21 396 704)</u>	<u>(1 458 713)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>4 714 639</u>	<u>(7 079 633)</u>	<u>(8 342 993)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	12 512 038	20 855 031	20 855 031
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	17 226 678	13 775 398	12 512 038

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### *1-1 Présentation de la société*

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2025, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

## *1-2 Régime fiscal de la société*

### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des marges des contrats de location-financement.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **Note 2 : Référentiel comptable**

Les états financiers semestriels de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 juin 2025, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Aucun changement dans la structure de la CIL, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

*Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :*

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

*3-1 Bases de mesure*

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

*3-2 Unité monétaire*

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

*3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*

*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### *3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

#### **b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse

être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. *Agriculture ;*
  - b. *Industries mécaniques et électriques ;*
  - c. *Industries agroalimentaires et oléifacateurs ;*
  - d. *Industries pharmaceutiques ;*
  - e. *Autres industries ;*
  - f. *BTP ;*
  - g. *Tourisme y compris les agences de voyages ;*
  - h. *Promotion immobilière ;*
  - i. *Commerce ;*
  - j. *Santé ;*
  - k. *Télécom et TIC ;*
  - l. *Autres Services y compris les agences de location de voitures.*
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024  $TMM_{gi}$  (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

Les  $TM_{gi}$  ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

### 3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

### 4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM<sub>gi</sub> »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP<sub>gi</sub>(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM<sub>gi</sub> : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM<sub>gi</sub>

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP<sub>gi</sub> », observé durant la période retenue (2017-2024), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

### 5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC<sub>gi</sub> », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

### 6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC<sub>gi</sub>.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

### **c- Dépréciation additionnelle :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### *3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi

n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L. d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### *3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

### *3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

### *3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### *3-3-9 Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

### *3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

### *3-3-10 Avantages au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

#### *Avantages à court terme*

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

#### NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques	17 109 309	13 728 467	12 491 597
- Caisses	117 369	46 932	20 441
<b>Total</b>	<b><u>17 226 678</u></b>	<b><u>13 775 398</u></b>	<b><u>12 512 038</u></b>

#### NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>681 332 162</b>	<b>625 427 077</b>	<b>652 418 310</b>
Encours financiers	626 145 510	577 274 729	603 975 147
Impayés	58 952 114	51 583 610	51 887 106
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	109 322	289 206	414 768
Intérêts échus différés	(3 874 785)	(3 720 468)	(3 858 711)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>28 666</b>	<b>2 176 834</b>	<b>1 193 609</b>
<b><u>Total brut des créances de leasing</u></b>	<b><u>681 360 828</u></b>	<b><u>627 603 911</u></b>	<b><u>653 611 919</u></b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions pour dépréciation des encours	(6 239 057)	(7 194 751)	(6 098 139)
Provisions pour dépréciation des impayés	(23 489 314)	(20 436 977)	(21 529 345)
Provisions additionnelles	(1 793)	(50 352)	(50 073)
Provisions collectives	(9 379 000)	(9 021 000)	(9 379 000)
Produits réservés	(9 499 024)	(7 913 566)	(7 995 096)
<b><u>Total net des créances de leasing</u></b>	<b><u>632 752 640</u></b>	<b><u>582 987 265</u></b>	<b><u>608 560 266</u></b>

##### 5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<b><u>Solde au 31 décembre 2024</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>
<b><u>Addition de la période</u></b>	
- Investissements	182 363 029
- Relocations et transferts	3 801 369
<b><u>Retraits de la période</u></b>	
- Remboursements du capital	(151 971 196)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 209)
- Cessions anticipées	(9 871 315)
- Relocations et transferts	(3 314 258)
<b><u>Solde au 30 Juin 2025</u></b>	<b><u>626 174 176</u></b>

### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>			
- A recevoir dans moins d'un an	322 975 915	299 121 423	311 447 138
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	429 581 186	386 937 052	412 644 200
- A recevoir dans plus de 5 ans	1 608 944	1 884 611	2 041 827
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b><u>754 166 044</u></b>	<b><u>687 943 085</u></b>	<b><u>726 133 165</u></b>
<b>- Produits financiers non acquis</b>			
- Revenus non acquis à moins d'un an	71 336 314	63 753 160	67 726 627
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	62 396 047	54 994 809	59 797 260
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	137 338	152 979	190 300
<b>Total des produits financiers non acquis</b>	<b><u>133 869 699</u></b>	<b><u>118 900 948</u></b>	<b><u>127 714 187</u></b>
- Valeurs résiduelles	16 225	24 300	17 400
- Contrats suspendus contentieux	5 832 939	8 208 292	5 538 769
- Contrats en instance de mise en force	28 666	2 176 834	1 193 609
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>626 174 175</u></b>	<b><u>579 451 563</u></b>	<b><u>605 168 756</u></b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	488 408 283	102 598 528	16 402 219	6 859 165	11 877 315	626 145 510
Impayés	4 115 794	13 541 860	4 084 627	4 380 219	32 829 615	58 952 114
Contrats en instance de mise en force	28 666	-	-	-	-	28 666
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>492 552 744</b>	<b>116 140 388</b>	<b>20 486 845</b>	<b>11 239 384</b>	<b>44 706 930</b>	<b>685 126 291</b>
Avances reçues (*)	(10 108 758)	(19 447)	(12 973)	-	(468 849)	(10 610 027)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>482 443 986</b>	<b>116 120 941</b>	<b>20 473 872</b>	<b>11 239 384</b>	<b>44 238 081</b>	<b>674 516 264</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>41 806 412</b>	<b>55 301</b>	-	-	-	<b>41 861 713</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>524 250 398</b>	<b>116 176 242</b>	<b>20 473 872</b>	<b>11 239 384</b>	<b>44 238 081</b>	<b>716 377 977</b>
Produits réservés	-	-	(1 076 936)	(1 003 319)	(7 418 769)	(9 499 024)
Provisions sur encours financiers	-	-	(42 579)	(361 606)	(5 834 871)	(6 239 057)
Provisions sur impayés	-	-	(331 096)	(922 172)	(22 236 046)	(23 489 314)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(1 793)	(1 793)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 450 611)</b>	<b>(2 287 097)</b>	<b>(35 491 479)</b>	<b>(39 229 188)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>524 250 398</b>	<b>116 176 242</b>	<b>19 023 261</b>	<b>8 952 286</b>	<b>8 746 601</b>	<b>677 148 789</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>2,86%</b>	<b>1,57%</b>	<b>6,18%</b>	
			<b>10,60%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024</b>			<b>7,32%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2024</b>			<b>8,97%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>7,09%</b>	<b>20,35%</b>	<b>80,23%</b>	
			<b>51,65%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024</b>			<b>72,75%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2024</b>			<b>58,74%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Certificats de dépôt souscrits	-	26 000 000	28 500 000
- Titres SICAV	13 801 263	3 422 062	3 664 553
<b>Total</b>	<b><u>13 801 263</u></b>	<b><u>29 422 062</u></b>	<b><u>32 164 553</u></b>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Montant global
SICAV PATRIMOINE	6	178,57	1 071
SICAV RENDEMENT	78 172	104,67	8 182 185
SICAV TRESOR	28 732	102,00	2 930 693
GO SICAV	1 001	152,24	152 339
SICAV AMEN	42 801	59,23	2 534 975
<b>Total</b>			<b>13 801 263</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres de participation	2 305 428	2 305 428	2 305 428
- Titres immobilisés	58 322 989	51 361 092	50 606 691
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<b>Montant brut</b>	<b><u>60 630 416</u></b>	<b><u>53 668 519</u></b>	<b><u>52 914 119</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
<b>Montant libéré</b>	<b><u>59 630 416</u></b>	<b><u>52 668 519</u></b>	<b><u>51 914 119</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions pour dépréciation	(2 306 010)	(2 306 010)	(2 306 010)
<b>Montant net</b>	<b><u>57 324 406</u></b>	<b><u>50 362 509</u></b>	<b><u>49 608 109</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<b><u>Soldes au 31 Décembre 2024</u></b>	<b><u>50 606 691</u></b>	<b><u>49 606 691</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>
<b><u>Acquisitions de la période</u></b>			
- CIL SICAR Fonds géré 14	10 354 000	10 354 000	-
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>10 354 000</b>	<b>10 354 000</b>	-
<b><u>Cessions de la période</u></b>			
- Société BIAT	342 987	342 987	-
<b>Total des cessions de la période</b>	<b>342 987</b>	<b>342 987</b>	-
<b><u>Liquidation Partielle de la période</u></b>			
- CIL SICAR FG N°7	1 000 000	1 000 000	-
- CIL SICAR FG N°8	1 294 716	1 294 716	-
<b>Total des liquidations de la période</b>	<b>2 294 716</b>	<b>2 294 716</b>	-
<b><u>Soldes au 30 Juin 2025</u></b>	<b><u>58 322 988</u></b>	<b><u>57 322 988</u></b>	<b><u>1 000 000</u></b>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 Juin 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<b><u>Titres de participations</u></b>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	-	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	999 940	1,000	1,000	999 940	-	2010/2011/2013	99,99%
<b><u>Total des titres de participations</u></b>				<b><u>2 305 428</u></b>	<b><u>-</u></b>		
<b><u>Titres immobilisés</u></b>							
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,18%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% *
* Société SEI	0 703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% *
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				391 000	-	2017	
* BIAT	3 105	49,795	10,000	154 613	-	2018	0,01%
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				1 845 866	-	2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000	-	2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000	-	2022	
* CIL SICAR Fonds Géré N°12				11 080 500	-	2023	
* CIL SICAR Fonds Géré N°13				9 802 000	-	2024	
* CIL SICAR Fonds Géré N°14				10 354 000	-	2025	
<b><u>Total des titres immobilisés</u></b>				<b><u>58 322 989</u></b>	<b><u>2 306 010</u></b>		
<b><u>Total général</u></b>				<b><u>60 628 416</u></b>	<b><u>2 306 010</u></b>		

(\*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE AU 30 JUIN 2025**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	184 865	21 905	-	206 770	184 865	3 651	-	188 515	18 254
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>184 865</b>	<b>21 905</b>	<b>-</b>	<b>206 770</b>	<b>184 865</b>	<b>3 651</b>	<b>-</b>	<b>188 515</b>	<b>18 254</b>
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	7 341 861	4 304 672	67 892	-	4 372 563	2 969 298
Matériel de transport	20,0%	1 964 976	95 900	(339 428)	1 721 448	1 028 543	114 187	(339 223)	803 507	917 941
Equipements de bureau	10,0%	593 532	600	-	594 132	452 648	14 769	-	467 417	126 715
Matériel informatique	33,3%	684 491	13 129	-	697 620	540 335	46 660	-	586 995	110 625
Installations générales	10,0%	2 145 007	34 306	-	2 179 313	968 865	93 210	-	1 062 074	1 117 239
Immeubles hors exploitation (*)		10 275 351	52 468		10 327 820	-	-	-	-	10 327 820
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>23 005 218</b>	<b>196 404</b>	<b>(339 428)</b>	<b>22 862 193</b>	<b>7 295 061</b>	<b>336 718</b>	<b>(339 223)</b>	<b>7 292 556</b>	<b>15 569 637</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>23 190 082</b>	<b>218 309</b>	<b>(339 428)</b>	<b>23 068 963</b>	<b>7 479 926</b>	<b>340 368</b>	<b>(339 223)</b>	<b>7 481 072</b>	<b>15 587 891</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(\*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Prêts au personnel	3 740 011	4 478 416	4 550 176
- Personnels, avances et acomptes	101 763	71 545	61 380
- Créances sur cessions titre de participations	-	1 107 828	-
- Créances sur cessions d'immobilisations	466 814	80 908	38 263
- Etat, crédit de TVA	170 916	-	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	-	31 323	-
- Produits à recevoir des tiers	905 608	964 901	1 267 627
- Compte courants Associés	750 000	-	750 000
- Compte d'attente/ avance de TVA	2 007 042	1 585 679	1 380 891
- Compte d'attente débiteur	198 886	605 733	130 481
- Charges constatées d'avance	433 243	351 200	83 003
- Compte courant, fonds gérés	2 107 774	1 004 123	1 739 003
- Autres comptes débiteurs	648 612	505 788	609 065
- Frais d'émission des emprunts locaux	836 306	1 058 881	1 049 860
- Frais d'émission des emprunts étrangers	16 900	69 784	34 197
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>12 383 877</u></b>	<b><u>11 916 109</u></b>	<b><u>11 693 946</u></b>
<b>A déduire :</b>			
- Provisions	(840 994)	(798 352)	(823 897)
<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>11 542 883</u></b>	<b><u>11 117 757</u></b>	<b><u>10 870 050</u></b>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**AU 30 JUIN 2025**  
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863		752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	9 618 086	100 000	9 718 086	8 568 226	313 554	8 881 780	836 306
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 128 263		2 128 263	2 094 067	17 297	2 111 364	16 900
<b>TOTAUX</b>		<b>12 499 212</b>	<b>100 000</b>	<b>12 599 212</b>	<b>11 415 155</b>	<b>330 851</b>	<b>11 746 006</b>	<b>853 206</b>

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire. Elles concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 330.851 Dinars figure parmi les charges financières.

## NOTE 10 : *DETTES ENVERS LA CLIENTELE*

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	10 610 027	8 399 247	7 167 131
- Autres dépôts et cautionnements reçus	10 675	5 075	5 075
<b>Total</b>	<b><u>10 620 702</u></b>	<b><u>8 404 322</u></b>	<b><u>7 172 206</u></b>

## NOTE 11 : *EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES*

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques locales	337 550 000	265 548 362	325 877 566
- Banques étrangères	64 170 976	97 366 995	78 677 555
- Emprunts obligataires	18 000 000	27 000 000	25 500 000
- Certificats de dépôt émis	28 500 000	-	6 500 000
- Certificats de leasing	51 666 667	85 000 000	58 333 333
<b>Total emprunts</b>	<b><u>499 887 643</u></b>	<b><u>474 915 357</u></b>	<b><u>494 888 455</u></b>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	18 490 972	16 303 366	5 303 294
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	949 242	1 992 222	1 392 770
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	72 840	125 573	1 391 712
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 595 226	3 121 264	1 954 800
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	-	(445)	-
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(180 720)	-	(107 824)
<b>Total dettes rattachées</b>	<b><u>20 927 560</u></b>	<b><u>21 541 980</u></b>	<b><u>9 934 752</u></b>
<b>Total</b>	<b><u>520 815 203</u></b>	<b><u>496 457 336</u></b>	<b><u>504 823 207</u></b>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

**ARRETEAU 30 Juin 2025**

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	600 000	-	600 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 000 000	-		1 000 000	-	1 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	177 566	-	177 566	-	-	-
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-		4 000 000	-	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-		3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-		2 000 000	-	2 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-		3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-		3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-		2 000 000	-	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	4 000 000	-		4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-		2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	2 000 000	-		2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	14 000 000	-		14 000 000	7 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 600 000	-		3 600 000	2 400 000	1 200 000
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-		6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-		3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-		3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 000 000	-		6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 600 000	-		3 600 000	2 400 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-		4 800 000	3 200 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	3 000 000	-		3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	7 200 000	-	1 200 000	6 000 000	3 600 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 200 000	-		4 200 000	2 800 000	1 400 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)
BT 2024	15 000 000	Annuellement (2025-2029)
AB (2024/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)
AB (2024/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)
AB (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)
ATB 2024	5 000 000	Annuellement (2025-2029)
ATTIJARI 2024	15 000 000	Annuellement (2025-2029)
ATTIJARI 2025	15 000 000	Annuellement (2025-2029)
BT 2025	10 000 000	Annuellement (2026-2030)
<b>Sous-total</b>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
6 000 000	-		6 000 000	4 000 000	2 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-	1 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
8 000 000	-	1 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
4 000 000	-		4 000 000	3 000 000	1 000 000
8 000 000	-		8 000 000	6 000 000	2 000 000
4 000 000	-		4 000 000	3 000 000	1 000 000
12 000 000	-		12 000 000	9 000 000	3 000 000
10 000 000	-		10 000 000	8 000 000	2 000 000
10 000 000	-		10 000 000	8 000 000	2 000 000
10 000 000	-		10 000 000	8 000 000	2 000 000
10 000 000	-		10 000 000	8 000 000	2 000 000
15 000 000	-		15 000 000	12 000 000	3 000 000
12 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
12 000 000	-		12 000 000	9 600 000	2 400 000
8 000 000	-		8 000 000	6 400 000	1 600 000
10 000 000	-		10 000 000	8 000 000	2 000 000
5 000 000	-		5 000 000	4 000 000	1 000 000
15 000 000	-	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
-	15 000 000	750 000	14 250 000	11 250 000	3 000 000
-	10 000 000		10 000 000	8 000 000	2 000 000
<b>325 877 566</b>	<b>25 000 000</b>	<b>13 327 566</b>	<b>337 550 000</b>	<b>231 150 000</b>	<b>106 400 000</b>

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<b>BANQUES ETRANGERES</b>		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
<b>Sous-total</b>		
<b>Total des crédits bancaires</b>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
6 328 623	-	766 667	5 561 956	4 028 623	1 533 333
4 200 000	-	4 200 000	-	-	-
1 203 077	-	1 203 077	-	-	-
51 844 816	-	4 320 401	47 524 415	38 883 612	8 640 803
8 348 099	-	2 087 022	6 261 077	2 087 032	4 174 044
6 752 940	-	1 929 412	4 823 528	964 705	3 858 824
<b>78 677 555</b>	<b>-</b>	<b>14 506 579</b>	<b>64 170 976</b>	<b>45 963 972</b>	<b>18 207 004</b>
<b>404 555 121</b>	<b>25 000 000</b>	<b>27 834 145</b>	<b>401 720 976</b>	<b>277 113 972</b>	<b>124 607 004</b>

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT &amp; DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
25 500 000	-	7 500 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
6 500 000	40 000 000	18 000 000	28 500 000	-	28 500 000
6 500 000	40 000 000	18 000 000	28 500 000	-	28 500 000
58 333 333	20 000 000	26 666 667	51 666 667	10 000 000	41 666 667
58 333 333	20 000 000	26 666 667	51 666 667	10 000 000	41 666 667
64 833 333	60 000 000	44 666 667	80 166 667	10 000 000	70 166 667
<b>494 888 455</b>	<b>85 000 000</b>	<b>80 000 812</b>	<b>499 887 643</b>	<b>299 113 972</b>	<b>200 773 671</b>

## NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	267 415	257 810	170 655
- Effets à payer	-	125 982	-
- Factures non parvenues	31 460	31 460	31 460
<u>Sous total</u>	<u>298 875</u>	<u>415 252</u>	<u>202 115</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	7 966 073	6 383 130	1 874 697
- Effets à payer	70 177 695	57 766 722	70 995 587
- Retenues de garanties et assurances décénales	8 393	8 393	8 393
<u>Sous total</u>	<u>78 152 161</u>	<u>64 158 246</u>	<u>72 878 677</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>78 451 037</u>	<u>64 573 497</u>	<u>73 080 792</u>

## NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Personnel, rémunérations dues	41 514	42 340	16 621
- Avance sur cessions de titre immobilisés	21 080	21 080	21 080
- Personnel, provisions pour congés payés	797 208	742 064	797 208
- Personnel, autres charges à payer	723 900	595 180	845 370
- Etat, retenues sur salaires	106 187	97 020	108 305
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	574 030	491 990	624 986
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	19 587	7 733	56 855
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	37 375	28 375	-
- Etat, TVA à payer	-	162 773	220 931
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider (Voir note 26)	942 466	1 271 512	2 294 494
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	75 520	312 959	690 244
- Etat, Contribution conjoncturelle (Voir note 26)	-	312 959	690 244
- Etat, autres impôts et taxes à payer	31 621	24 675	37 171
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	20 503	19 206	20 503
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	44 746	45 381	44 413
- CNSS	518 023	439 199	349 490
- CAVIS	59 282	56 888	61 110
- CNAM	35 697	31 516	28 824
- Assurance Groupe	52 293	102 001	50 858
- Autres comptes créditeurs	201 560	132 901	308 989
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	157 086	147 546	157 086
- Prestataires Recouvrement	292 112	241 508	267 760
- Prestataires Assurances	744 963	828 380	752 775
- Diverses Charges à payer	616 251	599 766	598 217
- Autres produits constatés d'avance	5 600	8 684	45 749
- Provisions pour divers risques	2 223 750	1 343 445	1 857 500
<u>Total</u>	<u>8 342 351</u>	<u>8 107 079</u>	<u>10 946 783</u>

## NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin 2025	30 Juin 2024	31 Décembre 2024
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	3 500 000	3 500 000
- Réserves pour réinvestissements		59 465 450	51 292 250	51 292 250
- Réserves pour fonds social	(C)	6 327 977	5 473 730	5 371 556
- Actions propres	(D)	(2 157 075)	(2 753 756)	(2 721 695)
- Complément d'apport		1 197 658	412 561	448 536
- Résultats reportés		16 395 096	20 648 690	20 648 690
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>119 729 106</u>	<u>113 573 475</u>	<u>113 539 336</u>
Résultat de l'exercice (1)		10 277 363	11 253 806	19 862 847
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>130 006 470</u>	<u>124 827 281</u>	<u>133 402 184</u>
Nombre d'actions (2)		6 779 910	6 733 062	6 740 459
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,516	1,671	2,947

(A) Le capital social s'élève, au 30 Juin 2025, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2024	250 603	2 721 695
Vente de l'exercice	(51 988)	(564 620)
Solde au 30 Juin 2025	198 615	2 157 075

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 Juin 2025, 2,92% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**AU 30 JUIN 2025**  
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>44 732 730</b>	<b>4 634 408</b>	<b>23 224 641</b>	<b>151 275</b>	<b>(3 040 964)</b>	<b>19 369 395</b>	<b>126 571 485</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024			(3 242 480)		3 242 480				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024		1 000 000	9 802 000	900 000	7 667 395			(19 369 395)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(14 000 000)				(14 000 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					514 173				514 173
Cession d'actions propres						261 286	287 208		548 494
Prélèvements sur fonds social				(60 678)					(60 678)
Résultat de la période close le 30 Juin 2024								11 253 806	11 253 806
<b>Solde au 30 Juin 2024</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>51 292 250</b>	<b>5 473 730</b>	<b>20 648 690</b>	<b>412 561</b>	<b>(2 753 756)</b>	<b>11 253 806</b>	<b>124 827 281</b>
Reprise résultat de la période close le 30 juin 2024								(11 253 806)	(11 253 806)
Cession d'actions propres						35 975	32 060		68 035
Prélèvements sur fonds social				(102 174)					(102 174)
Résultat net de l'exercice 2024								19 862 847	19 862 847
<b>Solde au 31 Décembre 2024</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>51 292 250</b>	<b>5 371 556</b>	<b>20 648 690</b>	<b>448 536</b>	<b>(2 721 695)</b>	<b>19 862 847</b>	<b>133 402 184</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Avril 2025			(2 180 800)		2 180 800				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Avril 2025			10 354 000	1 000 000	8 508 847			(19 862 847)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(15 400 000)				(15 400 000)
Encaissement dividendes sur actions propres					456 760				456 760
Cession d'actions propres						749 123	564 620		1 313 743
Prélèvements sur fonds social				(43 579)					(43 579)
Résultat de la période close le 30 Juin 2025								10 277 363	10 277 363
<b>Solde au 30 Juin 2025</b>	<b>35 000 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>59 465 450</b>	<b>6 327 977</b>	<b>16 395 096</b>	<b>1 197 658</b>	<b>(2 157 075)</b>	<b>10 277 363</b>	<b>130 006 470</b>

## NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts de leasing	41 842 148	39 904 692	81 640 340
- Intérêts de retard	1 191 920	1 301 527	2 651 072
- Frais d'ouverture des dossiers	87 815	89 831	191 987
- Frais de rejet	827 141	793 920	1 576 460
- Frais sur vente	50 000	45 600	82 700
- Frais sur encaissement de titres de crédits	121 609	123 699	247 884
- Autres	51 518	35 130	79 754
<b>Total</b>	<b><u>44 172 149</u></b>	<b><u>42 294 400</u></b>	<b><u>86 470 197</u></b>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	5 134 505	4 170 116	4 085 607
Intérêts de retard antérieurs	1 699 469	1 500 760	1 522 380
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(6 207 199)	(5 279 247)	(5 560 865)
Intérêts de retard	(2 130 703)	(1 768 692)	(1 846 656)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(1 503 928)</u></b>	<b><u>(1 377 063)</u></b>	<b><u>(1 799 534)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>42 668 222</u></b>	<b><u>40 917 337</u></b>	<b><u>84 670 663</u></b>

## NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	1 298 628	1 787 204	3 210 843
- Intérêts des crédits des banques locales	16 851 253	13 969 314	27 316 280
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 383 990	3 867 097	7 550 954
- Intérêts des autres opérations de financement	3 014 493	4 046 912	8 728 917
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	330 851	442 463	797 070
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b><u>23 879 215</u></b>	<b><u>24 112 989</u></b>	<b><u>47 604 064</u></b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(114 967)	(147 663)	(254 057)
- Autres charges financières	(2 460)	1 045	1 080
- Pénalités	-	40	46
<b>Total des autres charges financières</b>	<b><u>(117 426)</u></b>	<b><u>(146 578)</u></b>	<b><u>(252 931)</u></b>
<b>Total général</b>	<b><u>23 761 788</u></b>	<b><u>23 966 411</u></b>	<b><u>47 351 133</u></b>

## NOTE 17 : *PRODUITS DES PLACEMENTS*

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Intérêts des comptes courants	37 941	8 121	44 534
- Plus values sur cession des titres immobilisés	345 122	819 732	1 398 727
- Dividendes	429 605	490 983	490 983
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	-	-	2 500
- Dividendes et résultats de cessions des titres SICAV	195 647	57 731	237 611
- Plus values sur fonds gérés	2 284 071	1 091 301	2 433 296
- Intérêts des comptes CEA	35 214	76 149	133 059
- Intérêts sur chèques impayés	8 020	24 091	33 877
- Intérêts sur certificats de dépôt	487 479	2 514 165	2 749 733
- Autres produits financiers	-	-	7 807
<u>Total</u>	<u>3 823 098</u>	<u>5 082 271</u>	<u>7 532 126</u>

## NOTE 18 : *AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION*

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Revenus des loyers des immeubles	55 896	63 175	115 628
- Ristournes assurances	13 640	22 865	39 494
- Autre produits d'exploitation	3 150	3 279	6 300
<u>Total</u>	<u>72 685</u>	<u>89 319</u>	<u>161 421</u>

## NOTE 19 : *CHARGES DE PERSONNEL*

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Salaires et complément de salaires	3 810 087	3 435 525	6 738 525
- Charges connexes aux salaires	126 054	130 280	582 984
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	679 168	621 254	1 286 118
- Autres charges sociales	99 395	103 129	208 602
<u>Total</u>	<u>4 714 704</u>	<u>4 290 187</u>	<u>8 816 229</u>

## NOTE 20 : *DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 651	6 062	8 721
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	336 718	252 654	526 064
<u>Total</u>	<u>340 368</u>	<u>258 716</u>	<u>534 785</u>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Achat de matières et fournitures	152 130	143 927	298 738
<u>Total des achats</u>	<u>152 130</u>	<u>143 927</u>	<u>298 738</u>
- Sous-traitance générale	74 821	70 069	145 172
- Locations	91 917	83 990	174 854
- Entretien et réparations	233 000	232 902	500 977
- Primes d'assurances	46 237	36 017	78 280
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>445 976</u>	<u>422 977</u>	<u>899 283</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise			
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	756 181	557 181	1 216 014
- Publicités, publications et relations publiques	135 431	132 344	258 889
- Déplacements, missions et réceptions	40 180	26 124	45 469
- Frais postaux et de télécommunications	82 402	77 076	156 233
- Services bancaires et assimilés	58 485	59 044	117 622
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 072 679</u>	<u>851 769</u>	<u>1 794 227</u>
- Jetons de présence	72 000	72 000	144 000
- Rémunération du PCA	264 000	264 000	528 000
- Rémunération comité d'audit	18 000	18 000	36 000
- Rémunération comité des risques	18 000	18 000	36 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>372 000</u>	<u>372 000</u>	<u>744 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	115 737	102 884	209 043
- T.C.L	106 152	101 616	204 144
- Droits d'enregistrements et de timbres	5 731	4 326	9 877
- Autres impôts et taxes	9 021	14 745	26 374
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>236 641</u>	<u>223 571</u>	<u>449 438</u>
<u>Total général</u>	<u>2 279 426</u>	<u>2 014 244</u>	<u>4 185 687</u>

## NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>30 Juin</u> <u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 463 498	3 205 809	5 976 871
- Dotations aux provisions collectives	-	172 000	530 000
- Dotations aux provisions additionnelles	-	52	-
- Reprises sur provisions additionnelles	-	(80 120)	(80 347)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 410 891)	(2 299 740)	(3 177 340)
- Créances radiées	1 427	6	2 238 647
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(1 897 706)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	(340 941)
- Encaissement sur créances radiées	(209 198)	(102 215)	(405 118)
<u>Total</u>	<u>1 844 836</u>	<u>895 792</u>	<u>2 844 066</u>

### **NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS**

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	17 097	23 042	48 587
- Dotations aux provisions pour divers risques	366 250	162 500	676 555
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participat	-	-	
- Indemnité pour personnel licencié	-	21 355	21 355
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(21 355)	(21 355)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>383 347</u></b>	<b><u>185 542</u></b>	<b><u>725 142</u></b>

### **NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	145 486	184 332	249 332
- Gain de change	-	9 730	-
- Apurement de comptes	39	423	41 363
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	-	2 746
<b><u>Total</u></b>	<b><u>145 525</u></b>	<b><u>194 484</u></b>	<b><u>293 440</u></b>

### **NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
- Apurement de comptes	11 394	295	642
<b><u>Total</u></b>	<b><u>11 394</u></b>	<b><u>295</u></b>	<b><u>642</u></b>

## NOTE 26 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>30 Juin 2025</b>	<b>30 Juin 2024</b>	<b>31 Décembre 2024</b>
<b>Bénéfice comptable</b>	13 373 667	14 672 225	28 199 968
<b>A réintégrer</b>			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 463 498	3 205 862	5 896 524
- Dotations aux provisions collectives	-	172 000	530 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	17 097	23 042	48 587
- Dotations aux provisions pour risques divers	366 250	162 500	676 555
- Reprises sur provisions fiscales 2021	-	-	1 295 149
- Reprises sur provisions fiscales 2022	-	-	22 088
- Reprises sur provisions fiscales 2023	-	-	7 224 636
- Plus value latentes sur cession SICAV 2024/2023	5 381	62	62
- Moins value latentes des actions SICAV 2025	40 162	-	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	287 293	741 296	741 296
- Diverses charges non déductibles	102 321	53 201	92 570
<b>A déduire</b>			
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	-	-	1 254 484
- Reprises sur provisions comptables	-	-	7 287 389
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	21 355	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	21 355
- Plus value sur fonds gérés non imposable	942 746	179 855	179 855
- Dividendes	806 384	1 244 370	1 244 370
- Plus value sur cession d'actions cotées	345 122	513 704	1 092 699
- Plus value latentes sur cession SICAV 2024	14 784	1 066	5 381
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>16 546 634</b>	<b>17 069 838</b>	<b>33 641 902</b>
Provisions pour créances douteuses 100%	4 463 498	3 205 862	5 896 524
Provisions collectives déductibles	-	172 000	135 268
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>12 083 136</b>	<b>13 691 976</b>	<b>27 610 110</b>
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :			
* Montant à investir	4 531 176	5 867 990	10 354 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>7 551 960</b>	<b>7 823 986</b>	<b>17 256 110</b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 40%, porté le cas échéant au minimum légal)</b>	<b>3 020 784</b>	<b>2 738 395</b>	<b>6 902 528</b>
Effet de la correction symétrique	-	54 106	54 106
<b>Impôt sur les sociétés dû</b>	<b>3 020 784</b>	<b>2 792 501</b>	<b>6 956 633</b>
<b>A imputer</b>			
- Acomptes provisionnels payés	2 070 758	1 372 267	4 116 802
- Retenues à la source	7 560	94 616	491 231
<b><u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u></b>	<b>942 466</b>	<b>1 271 512</b>	<b>2 294 494</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b>75 520</b>	<b>312 959</b>	<b>690 244</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>	<b>-</b>	<b>312 959</b>	<b>690 244</b>

**NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	<b>Note 5</b>	51 887 106	45 051 595	45 051 595
- Clients et comptes rattachés en fin de période	<b>Note 5</b>	(58 952 114)	(51 583 610)	(51 887 106)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	<b>Note 10</b>	(7 167 131)	(5 568 817)	(5 568 817)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	<b>Note 10</b>	10 610 027	8 399 247	7 167 131
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	<b>Note 10</b>	(5 075)	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	<b>Note 10</b>	10 675	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	<b>Note 5</b>	(3 858 711)	(3 542 928)	(3 542 928)
- Produits constatés d'avance en fin de période	<b>Note 5</b>	3 874 785	3 720 468	3 858 711
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	<b>Note 5</b>	414 768	220 788	220 788
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	<b>Note 5</b>	(109 322)	(289 206)	(414 768)
- TVA collectée		45 154 152	42 089 994	89 299 126
- TVA collectée sur avances et acomptes		(9 880 059)	(8 417 865)	(18 680 023)
- Remboursement principal	<b>Note 5</b>	151 971 196	145 189 958	305 202 800
- Intérêts et produits assimilés de leasing	<b>Note 15</b>	44 172 149	42 294 400	86 470 197
- Autres produits d'exploitation		72 685	89 319	161 421
- Créances virées en pertes	<b>Note 22</b>	(1 427)	(6)	(2 238 646)
- Encaissements sur créances radiées	<b>Note 22</b>	209 198	102 215	405 118
- Encours financiers virés en pertes	<b>Note 5</b>	-	4	322 937
- Plus/Moins values sur relocation	<b>Note 5</b>	(487 111)	(494 426)	(1 532 077)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	<b>Note 9</b>	38 263	104 087	104 087
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	<b>Note 9</b>	(466 814)	(80 908)	(38 263)
- Cessions d'immobilisations à la VR	<b>Note 5</b>	2 209	1 258	9 583
- Cessions anticipées d'immobilisations	<b>Note 5</b>	9 871 315	7 084 734	15 135 630
		<u>237 360 763</u>	<u>224 370 301</u>	<u>469 506 497</u>

**Encaissements reçus des clients****NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	<b>Note 12</b>	72 878 677	64 363 583	64 363 583
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	<b>Note 12</b>	(78 152 161)	(64 158 246)	(72 878 677)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	<b>Note 5</b>	182 363 029	168 216 650	361 760 058
- TVA sur investissements		28 802 262	28 545 480	61 032 902
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	<b>Note 13</b>	-	27 500	27 500
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	<b>Note 13</b>	(37 375)	(28 375)	-
		<u>205 854 432</u>	<u>196 966 593</u>	<u>414 305 365</u>

**Investissements dans les contrats de leasing**

**NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	<b>Note 9</b>	(61 380)	(75 094)	(75 094)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	<b>Note 9</b>	101 763	71 545	61 380
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	<b>Note 12</b>	202 115	273 415	273 415
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	<b>Note 12</b>	(298 875)	(415 252)	(202 115)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	<b>Note 13</b>	16 621	43 746	43 746
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	<b>Note 13</b>	(41 514)	(42 340)	(16 621)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	<b>Note 13</b>	797 208	742 940	742 940
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	<b>Note 13</b>	(797 208)	(742 064)	(797 208)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	<b>Note 13</b>	845 370	756 002	756 002
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(723 900)	(595 180)	(845 370)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	<b>Note 13</b>	108 305	144 981	144 981
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	<b>Note 13</b>	(106 187)	(97 020)	(108 305)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	<b>Note 13</b>	624 986	480 464	480 464
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	<b>Note 13</b>	(574 030)	(491 990)	(624 986)
- C.N.S.S en début de période	<b>Note 13</b>	349 490	379 906	379 906
- C.N.S.S en fin de période	<b>Note 13</b>	(518 023)	(439 199)	(349 490)
- CAVIS en début de période	<b>Note 13</b>	61 110	78 015	78 015
- CAVIS en fin de période	<b>Note 13</b>	(59 282)	(56 888)	(61 110)
- CNAM en début de période	<b>Note 13</b>	28 824	31 332	31 332
- CNAM en fin de période	<b>Note 13</b>	(35 697)	(31 516)	(28 824)
- Assurances groupe et vie en début de période	<b>Note 13</b>	50 858	41 268	41 268
- Assurances groupe et vie en fin de période	<b>Note 13</b>	(52 293)	(102 001)	(50 858)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	<b>Note 13</b>	157 086	147 748	147 748
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	<b>Note 13</b>	(157 086)	(147 546)	(157 086)
- Diverses charges à payer en début de période	<b>Note 13</b>	598 217	667 330	667 330
- Diverses charges à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(616 251)	(599 766)	(598 217)
- TVA, payée sur biens et services		402 333	334 304	641 047
- Charges de personnel	<b>Note 19</b>	4 714 704	4 290 187	8 816 229
- Autres charges d'exploitation	<b>Note 21</b>	2 279 426	2 014 244	4 185 688
- Impôts et taxes	<b>Note 21</b>	(236 641)	(223 571)	(449 439)
<b><u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>7 060 049</u></b>	<b><u>6 438 001</u></b>	<b><u>13 126 769</u></b>

**NOTE 30 : INTERETS PAYES**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Frais d'émission d'emprunts	<b>Note 9</b>	100 000	85 001	395 001
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	<b>Note 11</b>	(107 824)	(1 490)	(1 490)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	<b>Note 11</b>	180 720	445	107 824
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	<b>Note 13</b>	56 855	11 271	11 271
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	<b>Note 13</b>	(19 587)	(7 733)	(56 855)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	<b>Note 11</b>	1 391 712	2 057 579	2 057 579
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	<b>Note 11</b>	(72 840)	(125 573)	(1 391 712)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	<b>Note 11</b>	5 303 294	5 467 804	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	<b>Note 11</b>	(18 490 972)	(16 303 366)	(5 303 294)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	<b>Note 11</b>	1 392 770	2 260 121	2 260 121
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	<b>Note 11</b>	(949 242)	(1 992 222)	(1 392 770)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	<b>Note 11</b>	1 954 800	795 019	795 019
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	<b>Note 11</b>	(1 595 226)	(3 121 264)	(1 954 800)
- Intérêts et charges assimilées	<b>Note 16</b>	23 761 788	23 966 411	47 351 133
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	<b>Note 16</b>	(330 851)	(442 463)	(797 070)
		<u><b>12 575 398</b></u>	<u><b>12 649 541</b></u>	<u><b>47 547 761</b></u>

**Intérêts payés**

**NOTE 31 : IMPOTS PAYES**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période	<b>Note 13</b>	2 294 494	-	-
-Etat ,impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période	<b>Note 13</b>	(942 466)	(1 271 512)	(2 294 494)
- Contribution conjoncturelle en début de période	<b>Note 13</b>	690 244	522 765	522 765
- Contribution conjoncturelle en fin de période	<b>Note 13</b>	-	(312 959)	(690 244)
- Etat crédit d'impôts sur les sociétés en début de periode	<b>Note 9</b>	-	(467 517)	(467 517)
- Etat crédit d'impôts sur les sociétés en fin de periode	<b>Note 9</b>	-	-	-
- Contribution sociale de solidarité en début de période	<b>Note 13</b>	690 244	501 926	501 926
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	<b>Note 13</b>	(75 520)	(312 959)	(690 244)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	<b>Note 13</b>	37 171	35 428	35 428
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	<b>Note 13</b>	(31 621)	(24 675)	(37 171)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	<b>Note 13</b>	20 503	19 232	19 232
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	<b>Note 13</b>	(20 503)	(19 206)	(20 503)
- TVA payée		7 087 496	6 372 693	10 262 554
- Impôts et taxes	<b>Note 21</b>	236 641	223 571	449 439
- Impôts sur les bénéfiques	<b>Note 26</b>	3 020 784	2 792 501	6 956 633
- Contribution sociale de solidarité	<b>Note 26</b>	75 520	312 959	690 244
- Contribution conjoncturelle	<b>Note 26</b>	-	312 959	690 244
		<u>13 082 986</u>	<u>8 685 207</u>	<u>15 928 292</u>

**Impôts payés****NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	<b>Note 8</b>	218 309	188 592	1 001 424
		<u>218 309</u>	<u>188 592</u>	<u>1 001 424</u>

**Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles****NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	<b>Note 8</b>	205	3 805 879	3 805 878
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	<b>Note 24</b>	145 486	184 332	249 332
		<u>145 691</u>	<u>3 990 210</u>	<u>4 055 210</u>

**Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

**NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	Note 7	10 354 000	9 802 000	9 802 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>10 354 000</u></b>	<b><u>9 802 000</u></b>	<b><u>9 802 000</u></b>

**NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Créances sur cession de valeurs mobilières début de période	Note 9	-	-	-
- Créances sur cession de valeurs mobilières fin de période	Note 9	-	(1 107 828)	-
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	342 987	1 492 657	2 247 057
- Titres immobilisés liquidés au cours de l'exercice	Note 7	2 294 716	1 379 000	1 379 000
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	Note 17	345 122	819 732	1 398 727
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	Note 13	(21 080)	(21 080)	(21 080)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	Note 13	21 080	21 080	21 080
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u></b>		<b><u>2 982 825</u></b>	<b><u>2 583 561</u></b>	<b><u>5 024 784</u></b>

**NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes payés	Note 14	15 400 000	14 000 000	14 000 000
- Dividendes sur actions propres	Note 14	(456 760)	(514 173)	(514 173)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	Note 13	44 413	44 111	44 111
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	Note 13	(44 746)	(45 381)	(44 413)
- Prélèvements sur fonds social	Note 14	43 579	60 678	162 852
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>		<b><u>14 986 487</u></b>	<b><u>13 545 235</u></b>	<b><u>13 648 376</u></b>

**NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION**

		<u>30 Juin 2025</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	<b>Note 9</b>	(383 298)	(472 149)	(910 502)
- Remboursements sur prêts au personnel	<b>Note 9</b>	1 193 464	1 304 769	1 671 361
- Produits à recevoir des tiers en début de période	<b>Note 9</b>	1 267 627	1 129 151	1 129 151
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	<b>Note 9</b>	(905 608)	(964 901)	(1 267 627)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	<b>Note 9</b>	-	-	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	<b>Note 9</b>	-	(31 323)	-
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	<b>Note 9</b>	83 003	68 787	68 787
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	<b>Note 9</b>	(433 243)	(351 200)	(83 003)
- Autres comptes débiteurs en début de période	<b>Note 9</b>	609 065	525 769	525 769
- Autres comptes débiteurs en fin de période	<b>Note 9</b>	(648 612)	(505 788)	(609 065)
- Comptes d'attente actif en début de période	<b>Note 9</b>	130 481	170 836	170 836
- Comptes d'attente actif en fin de période	<b>Note 9</b>	(198 886)	(605 733)	(130 481)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	<b>Note 9</b>	1 739 003	1 117 876	1 117 876
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	<b>Note 9</b>	(2 107 774)	(1 004 123)	(1 739 003)
- Compte courant associé en début de période	<b>Note 13</b>	750 000	-	-
- Compte courant associé en fin de période	<b>Note 13</b>	(750 000)	-	(750 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	<b>Note 13</b>	(672 750)	(496 445)	(496 445)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	<b>Note 13</b>	589 671	470 409	672 750
- Prestataires Assurances en début de période	<b>Note 13</b>	(752 775)	(762 030)	(762 030)
- Prestataires Assurances en fin de période	<b>Note 13</b>	744 963	828 380	752 775
- Autres produits constatés d'avance en début de période	<b>Note 13</b>	(45 749)	(158 128)	(158 128)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	<b>Note 13</b>	5 600	8 684	45 749
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	<b>Note 17</b>	3 477 977	4 262 540	6 133 399
- Autres gains ordinaires	<b>Note 24</b>	39	10 152	44 109
- Autres pertes ordinaires	<b>Note 25</b>	(11 394)	(21 650)	(21 997)
		<u>3 680 803</u>	<u>4 523 882</u>	<u>5 404 280</u>

**Autres flux liés à l'exploitation**

## **NOTE 38 : *INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEE***

### **• COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

#### **Frais de négociation :**

La CIL a réalisé, au 30 juin 2025, des opérations de vente de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Elle a outre réalisé des opérations de vente d'actions cotés en bourse, et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.299 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

#### **Mandat de tenue du registre :**

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 7.500 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, au 30 juin 2025, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs au 30 juin 2024 s'élèvent à 15.799 DT en HT.

#### **Contrat de location :**

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant du loyer au 30 juin 2025 est de 17.911 DT en HT.

#### **Compte Courant Actionnaire :**

La CIL a conclu, le 15 Juillet 2024, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propre disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre au 30 juin 2025, s'est élevé à 29.333 DT.

### **• SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO SERVICES, dont les 2 cogérants et associés uniques sont salariés à la CIL et cette dernière a le pouvoir de gérer cette société, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la

CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 30 juin 2025, à 513.293 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits au 30 juin 2025, des intérêts pour un montant de 8.607 DT.

- **CIL SICAR**

**1-** Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 Juin 2025, s'élève à : 8.694 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement partiel en Mars 2025 à hauteur de 1.000.000 DT.

**2-** Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 Juin 2025 s'élève à : 19.629 DT.

**3-** Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2025, s'élève à : 40.344 DT.

**4-**Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 Juin 2025, s'élève à : 42.688 DT.

**5-**Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées au 30 juin 2025, s'élève à : 50.650 DT.

**6-**Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11.080.500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 Juin 2025, s'élève à : 69.253 DT.

**7-** Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2024, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 9.802.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 30 Juin 2025, s'élève à : 61.263 DT.

**8-** Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2025, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 10.354.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

9- La CIL a réalisé, au 30 Juin 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
08/12/2024	07/01/2025	500 000	9.24%	3 821
31/12/2024	30/01/2025	5 000 000	9.24%	38 206
23/04/2025	23/05/2025	500 000	8.91%	3 685
25/04/2025	24/06/2025	5 000 000	8.91%	73 164
25/04/2025	04/06/2025	5 000 000	8.91%	49 015
25/04/2025	24/07/2025	6 000 000	8.91%	130 738
02/05/2025	10/08/2025	2 000 000	8.5%	46 133
02/05/2025	01/07/2025	2 000 000	8.5%	27 938
02/05/2025	11/06/2025	2 000 000	8.5%	18 712
05/05/2025	04/07/2025	2 500 000	8.5%	34 922
23/05/2025	22/07/2025	500 000	8.5%	6 984
10/06/2025	10/07/2025	4 000 000	8.5%	28 134
16/06/2025	16/07/2025	5 000 000	8.5%	35 168
24/06/2025	24/07/2025	5 000 000	8.5%	35 168
<b>Total</b>		<b>45 000 000</b>		<b>531 788</b>

10- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>, à partir du 1er janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement et d'avance majoré de 5% l'an.

Le montant du loyer au 30 juin 2025 est de 4.630 DT en HT.

11- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 01 Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées au 30/06/2025 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 21 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 3 150 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société au 30 juin 2025, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 264.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- La charge supportée par la société au 30 juin 2025, au titre de la rémunération du Directeur Général de la CIL est de 259.200 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

**NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**A- ENGAGEMENTS DONNES :**

**A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2025 à 41.861.713 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

**A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 97.858.056 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2025.

**A-3- Engagements sur titres**

Les engagements sur titres s'élèvent au 30 juin 2025 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 8 Portefeuille d'investissement).

**B- ENGAGEMENTS RECUS**

**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 30 juin 2025 à 310.697.163 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-2- Garanties réelles reçues**

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 30 Juin 2025 à 27.694.272 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

**B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2025 à 133.869.699 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

**C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2025 à 145.000.000 DT et correspondent aux crédits obtenus auprès de diverses banques Tunisiennes.

**NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES  
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)**

***Introduction :***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 748 236 KDT et un bénéfice net de 10 277 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 26 Août 2025**

**Les Commissaires aux Comptes**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**Le groupement**

**Universal Auditing – CNBA UHY**

**Hilal OUALI**